

## La Maison des gouverneurs et la bibliothèque invitent les artistes et les organismes à soumettre leur projet d'exposition d'art citoyen!

### Description

Afin de faire rayonner ses artistes, ses organismes et ses citoyens engagés, la Ville de Sorel-Tracy offre deux espaces d'exposition pour dévoiler des initiatives culturelles et communautaires inspirantes. La Maison des gouverneurs et la bibliothèque le Survenant accueilleront en 2025 plusieurs projets de développement culturel ayant pour mission de favoriser l'accessibilité des arts et de la culture auprès de la communauté, dans toute sa diversité.

### Artiste

Le candidat qui dépose un dossier doit soit :

- demeurer dans la MRC de Pierre-de Saurel
- représenter un organisme ou une école avec un projet spécial
- avoir réalisé un projet de médiation culturelle

## Dossier

Le dossier soumis doit inclure :

- Artiste :
  - Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium[s] utilisé[s])
  - Résumé de la démarche artistique
- Organisme :
  - Mission, vision, valeurs de l'organisme
- Description du projet
- Dix photos de qualité en lien avec le projet d'exposition

Le dossier **sous format numérique** doit être envoyé par courriel à [loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca) avant le 21 octobre 2024.

### À noter :

Aucun document par la poste ne sera accepté. Un dossier incomplet ne sera pas étudié. Les artistes, les collectifs et les organismes de la MRC de Pierre-de Saurel seront priorisés.

## Sélection des dossiers

### Les critères de sélection

- La démarche de médiation culturelle ou la mission de l'organisme
- Le but du projet
- L'originalité de la proposition
- La diversité des propositions au sein de la programmation culturelle

### Processus de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants du milieu artistique et du milieu scolaire, de la régisseuse au développement culturel du Service des loisirs, de la médiatrice culturelle de la Maison des gouverneurs et d'un représentant de l'Office du tourisme de la région de Sorel-Tracy.

## Avantages

- La période d'exposition varie de quelques jours à deux mois.
- La Ville offre gratuitement l'accès à ses installations d'exposition.
- L'artiste/l'organisme peut afficher un prix de vente sur ses œuvres. Dans ce cas, la Ville de Sorel-Tracy ne retient aucune commission.

## Engagements de l'artiste/l'organisme sélectionné

- L'artiste/l'organisme doit assurer lui-même le transport de ses œuvres et procéder à l'installation de celles-ci et au démontage de l'exposition selon le calendrier prévu.
- L'artiste/l'organisme doit assumer les frais d'assurances pour ses œuvres, s'il veut couvrir ses biens. La Ville se dégage de toute responsabilité relativement à tout dommage pouvant être causé à ses biens ou pour toute perte de ceux-ci.
- L'artiste/l'organisme devra fournir le matériel nécessaire pour faire la promotion de l'exposition (photos en bonne résolution et texte descriptif d'environ 50 mots).

## Pour de plus amples informations

Service du loisir et milieu de vie : 450 780-5600, poste 4400

[loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca](mailto:loisirs@ville.sorel-tracy.qc.ca)

Bibliothèques de Sorel-Tracy, service des animations : 450 780-5600, poste 4758